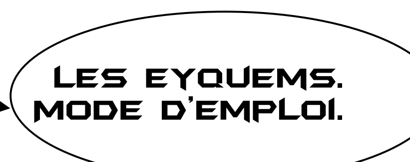




Petit document rapide à l'usage des familles qui « débutent » au collège. Bienvenue et bonne année scolaire !!!

Avant toute utilisation du collège, veillez à prendre connaissance en détail du Carnet de liaison de votre enfant. Nous l'avons souhaité très informatif, afin que vous et votre enfant ayez toujours sous la main le document de référence. ***Chaque élève doit toujours l'avoir dans son sac de classe***. Ce carnet de liaison est à la fois le passeport de votre enfant au sein de l'établissement, son laisser-passer pour sortir avant 17h. Il doit le présenter à tout adulte qui lui demande. Il sert également de lien entre vous et nous. Il faut le consulter régulièrement si vous souhaitez savoir ce qui se passe dans la vie scolaire de votre enfant. A l'entrée en 6°, le consulter tous les soirs n'est pas un luxe !

LA RENTRÉE : 4 SEPTEMBRE 2007

Le jour de la rentrée pour les 6° est consacré à la prise de contact et informations sur l'équipe éducative, la vie au collège et les méthodes de travail, c'est pourquoi nous préférons inviter directement les familles le matin. Les enfants restent avec nous toute la journée. Lorsqu'ils rentrent à la maison le soir, ils sont épuisés : c'est normal : ils reçoivent en un jour plus d'informations qu'ils ne peuvent en absorber mais rassurez-les : ils auront toute une année pour les digérer !



LES ÉVALUATIONS 6° : A PARTIR DU 10 SEPTEMBRE 2007

Nous les ferons le plus tôt possible cette année afin de pouvoir dès le début commencer un travail par groupe de compétences et un travail de soutien très individualisé. Les évaluations font partie d'un ensemble d'outils qui nous permettent de situer votre enfant. Mais attention, elles n'ont que l'importance que nous lui donnons : ce n'est pas un examen, pas un classement, l'avenir scolaire de l'enfant n'est absolument pas lié aux résultats obtenus. Simplement les évaluations nous aident à savoir comment mieux répondre aux besoins des élèves. Alors pas de stress : du sérieux et de l'application, c'est amplement suffisant !

LES BULLETINS MI-TRIMESTRE.

Dans le Carnet de liaison de votre enfant, vous pouvez vérifier l'ensemble des notes qu'il obtient journellement. Attention, si vous voyez qu'il n'inscrit rien ce n'est pas normal, il est bien rare qu'une semaine s'écoule sans qu'une note ne tombe dans une discipline. Les professeurs ne disposent que de 55 minutes de cours pour l'ensemble de leurs travaux, ils n'ont souvent pas le temps de vérifier que chaque enfant a bien reporté sa note. Soyez donc attentif à ce détail qui devient crucial quand les notes sont mauvaises. Pour éviter une brutale révélation lors du conseil de classe, nous envoyons à mi-trimestre un relevé de notes. C'est une façon pour vous de savoir justement si vous êtes bien au courant de tout. Toutes les disciplines n'y figurent pas forcément (l'EPS par exemple fonctionne par cycle et n'évalue parfois qu'en fin de trimestre) mais vous aurez déjà un bon aperçu de l'ensemble. N'hésitez surtout pas alors à prendre rendez-vous avec le professeur principal si quelque chose vous semble surprenant ou inquiétant.

Les grandes réunions importantes.

TOUT DÉBUT SEPTEMBRE

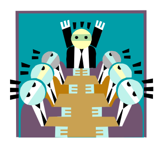


LA RÉUNION DES FÉDÉRATIONS DE PARENTS D'ÉLÈVES.

Aux Eyquems sont représentées la FCPE et la PEEP

En tout début d'année scolaire, deux réunions ont pour objectif de vous informer de l'organisation des fédérations de parents d'élèves, de leur rôle et leur action au sein de l'établissement. En général, la Principale est invitée et présente le collège. Ces réunions ont lieu en soirée et ce sont les fédérations qui vous en informent, le plus souvent par une information écrite distribuée le jour de la rentrée.

13 ET 18 SEPTEMBRE



ELECTIONS DES PERSONNELS, PARENTS D'ÉLÈVES ET ÉLÈVES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION.

12 OCTOBRE

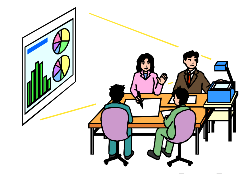


LA RÉUNION PARENTS/PROFESSEUR 6°

Lors d'une soirée de mi-octobre, tous les enseignants de la classe de votre enfant vous reçoivent de 17h15 à …tard pour répondre à vos questions. Alors, clairement, il faut que vous sachiez qu'il n'existe pas de solution miracle pour ne pas vous faire attendre. Quand un professeur doit recevoir une soixantaine de parents parce qu'il a deux classes de 6°, forcement, c'est long. Inutile de montrer votre mauvaise humeur, ça ne changera rien. Par contre, une soirée consacrée à une mise au point sur la scolarité de votre enfant ne me semble pas exorbitante.

Les fédérations de parents d'élèves et la Vie scolaire avec les enfants tentent d'adoucir votre attente en proposant café gâteaux et jus de fruits, ce n'est déjà pas si mal !

NOVEMBRE / FÉVRIER
MARS/JUIN



LES CONSEILS DE CLASSES

Trois conseils de classe rythment l'année scolaire : le premier a lieu début novembre

Le second début mars le troisième courant juin. C'est une réunion autour d'une table de l'équipe pédagogique, des délégués de classe et de la Principale pour les 6° et 3°, du Principal Adjoint pour les 5° et 4° : deux délégués de parents d'élèves y sont également attendus. Ils ne viennent pas représenter leur enfant mais les enfants et les familles de la classe. ***Il n'est pas souhaitable d'ailleurs qu'ils prennent la parole quand le cas de leur enfant est abordé***. D'ailleurs, certains parents assistent aux conseils et n'ont pourtant pas d'enfant dans la classe.

Attention, le découpage des trimestres ne correspond pas au découpage des vacances scolaires, le second trimestre par exemple commence bien avant les vacances de Noël. Il faut garder cela en tête pour que l'enfant ne relâche pas ses efforts à ce moment fatiguant de l'année.



UN PAR TRIMESTRE

LES CONSEILS D'ADMINISTRATION

Composé de membres élus (enseignants, personnels administratifs de service et de santé, parents, élèves) de membre de droit (direction éducation, intendance) , de membres désignés par les collectivités (Conseil Général, municipalité CUB) et de personnalités qualifiées, il se réunit au moins 3 fois par an et donne son aval quant à la politique menée par l'établissement, donne l'autorisation à la Principale de signer des contrats etc… C'est l'organe consultatif et parfois décisionnel de l'établissement.

SUIVANT BESOIN : AU MOINS 3 PAR ANNÉE SCOLAIRE



LA COMMISSION FONDS SOCIAL

Cette commission est composée de la Principale, de la gestionnaire, de la CPE, un représentant des enseignants et un représentant des parents volontaire. Elle se réunit pour étudier les demandes d'aides qui parviennent au collège, pour la demi-pension, les sorties et voyages, mais aussi pour du matériel scolaire, de l'habillement. Il est à noter que les cas traités sont anonymés pour la commission.

Il ne faut jamais hésiter à faire appel à cette commission, car il est très important que les ennuis financiers passagers ou plus ancrés n'interfèrent sur la bonne scolarité de l'enfant. L'achat de papeterie, d'un blouson pour l'hiver, d'une paire de tennis peut parfois aider grandement un enfant, qui ne veut pas toujours expliquer pourquoi il n'a pas son matériel.

La confidentialité de cette commission est assurée..

SUIVANT BESOIN



LA COMMISSION VIE SCOLAIRE

Quant le comportement d'un élève devient ingérable, quand les problèmes soulevés sont graves, et lorsque l'arsenal des punitions et sanctions n'a plus d'effet sur le jeune, alors, avant de parvenir au conseil de discipline dont les conséquences sont graves, nous réunissons la commission vie scolaire. Composée de membres volontaires : enseignants, personnels de service, de surveillance, d'éducation de santé et de direction et de parents d'élèves. Ce que nous recherchons, c'est une discussion de bon sens qui permette à l'élève de constater que son comportement ne convient pas d'un avis général et lui offrir des moyens d'opérer un changement positif. Des mesures de suivi et des sanctions sont prises à l'issue de cette commission.

SUIVANT BESOIN



LE CONSEIL DE DISCIPLINE

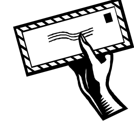
C'est sans aucun doute la réunion la plus désagréable, la plus difficile à gérer. Le conseil de discipline se réunit quand un élève a commis un acte particulièrement répréhensible et quand toutes nos ressources de convictions, de punitions ou de sanctions ont été épuisées. Cette commission est composée de membres du conseil d'administration et ses membres sont élus pour une durée d'une année. Tous les acteurs de la communauté éducative en font partie, élèves compris. Il est important de connaître son existence car le Conseil de discipline peut prononcer l'exclusion définitive d'un élève.

LES DOCUMENTS, FORMULAIRES



Les bulletins mi-trimestre.

Remis aux élèves dans le carnet de liaison avec accusé de réception signé par les parents et remis au professeur principal.



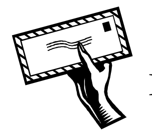
Les bulletins trimestriels

Envoyés aux familles par voie postale



Les certificats de scolarité

Remis en double exemplaires en début d'année : vous en faites des photocopies. Nous ne faisons pas de duplicata.



Les factures de demi-pension

Envoyées par la poste début octobre pour le 1° trimestre, janvier pour le second et fin avril pour le troisième. L'élève est inscrit à la demi-pension pour le trimestre complet . Tout changement de qualité pour le ***trimestre suivant doit être demandé par écrit par la famille.***



Exeat

Document nécessaire quand votre enfant quitte définitivement l'établissement pour s'inscrire ailleurs. C'est une attestation qui signifie que vous êtes totalement en règle avec votre collège, que vous avez remis les manuels scolaires, vous vous êtes acquittés de la demi-pension. et que le nouvel établissement peut inscrire votre enfant. Venir le retirer au secrétariat de direction.



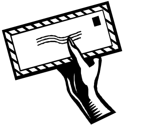
Les bourses des collèges ;

Des campagnes d'attribution de bourses en fonction des revenus des familles sont lancées chaque année. Vous en serez informé suffisamment tôt pour pouvoir réunir les différents documents indispensables. Ce sont vos enfants qui vous remettront l'information et là aussi vous devrez signer un accusé de réception. Toutes ces démarches nous demandent un temps fou, alors il est important que vous soyez attentifs aux informations distribuées par le collège. J'en reviens alors au point de départ : sans le Carnet de liaison, un grave déficit d'information risque de s'installer entre vous et nous.



Les dossiers fonds sociaux/fonds cantine.

Ils sont à retirer au secrétariat d'intendance, auprès de Madame Baechelen et doivent être rapportés complet le plus tôt possible.



Les avis d'absences non-excusées

Normalement, vous ne devriez jamais en recevoir puisque vous savez que vous devez impérativement prévenir le collège par téléphone en cas d'absence de votre enfant et lui fournir un billet d'absence (toujours sur le fameux Carnet de liaison) dès son retour au collège. Mais… mais l'expérience montre, hélas, que souvent des oublis nous obligent à envoyer des lettres de rappel.

P. Herrou
Principale